

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 2 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-12-205 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-12-206 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de novembre 2019 se chiffrent à 11 824,49 \$
- Les factures payées durant le mois de novembre 2019 se chiffrent à 6 051,26 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

19-12-207 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2019 au montant de 54 949,27\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

19h35: Départ de monsieur Pascal Bernier
19h38: Retour de monsieur Pascal Bernier
19h38: Arrivée de madame Karyne Messier Lambert

5.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

19-12-208 Considérant que l'article 148, du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2020.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à **19h30**.

Le 13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 8 juin, 6 juillet, 10 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

5.4 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT DE TAXATION 2020 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 20-437

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Bernier qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet d'imposer une taxe foncière générale, la taxe spéciale pour le remboursement des emprunts, pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières recyclables, des résidus domestiques et des matières organiques, la vidange des installations septiques, l'entretien du réseau d'égout et la station d'épuration, ainsi que la tarification de l'eau potable.

Le projet de règlement #20-437 est également déposé et disponible pour consultation au bureau municipal.

5.5 ACHANLANDAGE SCOLAIRE-REMBOURSEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

19-12-209 Considérant la réception des frais scolaires payés par les parents des enfants fréquentant l'École de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu rembourse 50% des frais scolaires des enfants fréquentant l'École Saint-Marcel dans le cadre de la Politique de la Famille;

Considérant qu'il y a des frais payés qui relèvent des années antérieures;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le remboursement des frais scolaires soit effectué uniquement pour les frais de l'année 2019-2020 et non les retards des années antérieures.

5.6 OBV YAMASKA-ADHÉSION 2020

La directrice générale dépose le détail de l'adhésion 2020 pour l'OBV Yamaska.

5.7 DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS)

19-12-210

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Alexandre Duval et;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, monsieur Jean-Bernard Émond afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SOUPER ANNUEL DES POMPIERS

Refus.

6.2 RÉMUNÉRATION POMPIERS

Les rémunérations seront adoptées lors de l'adoption du budget, soit le mardi 10 décembre 19h30.
Les salaires seront effectifs lors de l'adoption de la résolution du 13 janvier 2020 19h30.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 RATIFIANT-PAVAGE PRÈS DU PONT RANG BORD-DE-L'EAU NORD

19-12-211

Considérant la dégradation récente de la route du rang Bord-de-l'Eau Nord;

Considérant l'affaissement de plus en plus évident;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur pour l'inspection de l'état du pavage près du pont Rang Bord-de-l'Eau Nord.

7.2 RATIFIANT-SOUMISSION SEL ET ABRASIF

19-12-212

Considérant le besoin d'achat de sel et d'abrasif pour la saison 2019-2020;

Considérant que des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel auprès de Sel Warwick et Sel Windsor;

Considérant que seul Sel Warwick a répondu à la demande et que leur prix et qualité est très compétitif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à se procurer l'abrasif chez Carrières St-Dominique et le sel nécessaire pour la saison 2019-2020 auprès de Sel Warwick.

7.3 LUMIÈRE DE RUE-PLANIFICATION

La directrice générale informe le conseil de l'installation prochaine de lumière de rue dans la rue Saint-Louis le 13 décembre 2019 au coût de 440\$ plus taxes.

7.4 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-STABILISATION DU RANG BORD DE L'EAU NORD

19-12-213

Considérant la visite récente de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur sur le site du rang Bord-de-l'Eau Nord;

Considérant que l'affaissement est récurrent et du pavage doit être ajouté à cet endroit à chaque 4 ans;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant la constatation de l'écoulement de surface qui semble avoir miné le bas de talus vis-à-vis l'affaissement, ce qui pourrait l'avoir déstabilisé;

Considérant qu'une étude géotechnique effectuée par un laboratoire externe permettrait de vérifier la composition des sols en place et de la fondation afin de déterminer la cause exacte de l'affaissement et de préciser une solution de stabilisation;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions auprès de trois ou quatre firmes spécialisées en étude géotechnique.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 RAPPORT DES BOUES 2019

La directrice générale dépose le rapport des mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés effectué par Écho-Tech H2O inc. Puisque le volume des boues dans la cellule #1 est supérieure à 10%, mais inférieure à 15%, cela nécessite une mesure des boues annuellement. Par contre, puisque la cellule #4 est supérieure à 15%, cela nécessite une vidange prochaine de la cellule.

8.2 RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RIAM RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

19-12-214

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers;
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert;
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que ce conseil **refuse** le budget supplémentaire de la RIAM relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice 2020.

8.3 RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RIAM RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

19-12-215

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval;
Appuyé par monsieur Gilles Bernier;
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre 2019. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Un (1) permis a été émis. Un (1) permis d'affiche de commanditaire pour un montant total des travaux estimés à 500\$.

9.2 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT-RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENIELLE EN BORDURE DE LA RUE SAINT-GERMAIN (MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES)

Dépôt du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Germain (Municipalité de Saint-Hugues) reçue de la Municipalité de Saint-Hugues, une municipalité contiguë.

9.3 RÉSOLUTION #CA 19-11-176-SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ-EXAMEN DE CONFORMITÉ-RÈGLEMENT #19-436-MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (MRC DES MASKOUTAINS)

Dépôt de la résolution #CA 19-11-176 Schéma d'aménagement révisé-Examen de conformité-Règlement #19-436 de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu provenant de la MRC des Maskoutains.

9.4 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT-RÈGLEMENT #549-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #549-2012 (MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID)

Dépôt du projet de règlement #549-2012-01 modifiant le règlement du plan d'urbanisme #549-2012 de la Municipalité de Saint-David, une municipalité contiguë.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le dépouillement de Noël aura lieu samedi le 7 décembre de 9h30 à 12h00.

10.2 GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

19-12-216

Considérant le manque d'espace dans les nouveaux locaux de la bibliothèque municipale et scolaire;

Considérant les appels téléphoniques récents de la direction de l'école et de l'administration;

Considérant qu'il y a lieu de changer le mobilier municipal servant à la couverture des livres et sortir les meubles en trop afin d'y faire la place aux nouveau mobilier, gracieuseté du Comité des loisirs de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les changements proposés par le personnel scolaire.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est également résolu de sortir l'ancien bureau afin d'y faire place à un nouveau que la municipalité a en sa possession et qui nécessite quelques modifications. Le projet de bureau sera proposé aux professeurs de l'école afin que le projet devienne un projet entrepreneurial fait par les élèves de l'école. Les frais des matériaux seront assumés par la municipalité.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 MAMH: Projet de décret modifiant le décret #817-2019 instituant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables en vigueur depuis le 15 juillet 2019.
- 11.2 ASSNAT: Projet de loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.
- 11.3 Résolution #2019-11-260-Déploiement de la fibre optique-Demande d'appuis (Corporation municipale du Village Ste-Madeleine)
- 11.4 Résolution #43-11-2019- Cooptel-Déploiement de la fibre optique-Demande d'appui (Ville de Saint-Pie)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-12-217

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h35.

Maire

Directrice générale